

Gérez vos images. Téléchargez le logiciel de photo Google.

Téléchargez Firefox muni de la barre d'outils Google

Google Pack. Tous les logiciels qu'il vous faut.

► Téléphone Portable
► Nous contacter

XiTi

Vente et détention de NAC

Acheter un serpent ou une mygale est devenu très à la mode. Reptiles et arachnides ont ainsi été baptisés « nouveaux animaux de compagnie » ou NAC. L'engouement du public est tel que l'on se doit de se poser certaines questions sur les motifs d'un tel achat et surtout sur ses conséquences. En effet, les incidents se multiplient. La détention par des particuliers d'animaux dangereux fait bien l'objet d'une réglementation mais cette dernière comporte apparemment des lacunes au niveau des contrôles.

[Photos Animaux - Géo](#)

Les animaux sauvages ! Découvrez ou partagez vos photos avec Géo

www.GEOmagazine.fr

[Minitruffe.com](#)

Accessoires & aliments pour petits animaux de compagnie et exotiques.

www.minitruffe.com

► Qu'est-ce qu'un NAC ?

La liste des NAC est assez longue. Elle comporte des animaux connus comme les rongeurs (chinchillas, furets, souris, hamsters...) mais également des espèces beaucoup plus exotiques tels les reptiles (iguanes, serpents) ou des arachnides comme les scorpions ou les araignées.

Le marché des NAC poursuit son ascension et cela comprend, outre l'achat de l'animal, tous les accessoires et matériels nécessaires à leur maintien en captivité. Vétérinaires et laboratoires pharmaceutiques ne sont pas en reste : ils se spécialisent de plus en plus dans ce domaine.



Les caméléons sont particulièrement protégés

On assiste donc à la mise en place d'un véritable marché comparable à celui existant pour les chiens et les chats.

Le terme NAC est-il approprié ? En effet, peut-on qualifier ces animaux d'« animaux de compagnie » ? On peut en douter. D'ailleurs le certificat obligatoire s'intitule Certificat de Capacité pour l'élevage d'espèces non domestiques. Cette appellation est plus proche de la réalité.

► Animal de compagnie ou besoin d'exotisme ?

Comme je l'ai souligné dans mon dossier consacré au hamster, un rongeur est un animal en général peu sociable avec l'homme. Ce sont, pour la plupart, des animaux solitaires et nocturnes. Acheter un hamster pour un enfant n'est donc pas le meilleur choix. Le rat, qui a beaucoup moins de succès auprès du public, s'avère beaucoup plus apte à entretenir une relation « affective » avec l'homme. Certains sont des aficionados du furet mais leur élevage s'avère délicat et réclame des conditions très particulières.

Il est important quel que soit l'achat de connaître le mode de vie de l'animal dans son milieu naturel.

Cela devient primordial quand il s'agit d'espèces potentiellement dangereuses. Le qualificatif d'animal de compagnie n'est vraiment pas approprié quand il s'agit de reptiles ou d'araignées. D'ailleurs, l'augmentation des achats est avant tout due à un désir de changement ou d'originalité.



Couleuvre royale à diadème (*Spalerosophis atriceps*) qui est assez méconnue en terrariophilie mais qu'assez facile à maintenir en captivité

Un reptile ne s'apprivoise pas et je ne parle même pas de domestication. Bien sûr, les anciens Egyptiens qui étaient les champions de la domestication ont tenté de domestiquer des couleuvres pour se débarrasser des rongeurs. Mais, ils se sont heurtés à une déconvenue concernant les reptiles qu'il s'agisse de serpents ou de crocodiles.

Il y aura toujours un gouffre entre animal à sang froid et animal à sang chaud. Il est intéressant de constater que dès leur plus jeune âge, les singes comme les hommes paniquent à la vue d'un serpent. Cette phobie est atavique et propre à tous les primates. Depuis toujours, l'un est la proie de l'autre et vice versa.



Serpent des blés (*Elaphe guttata*) qui est l'un des serpents les plus représentés en terrariophilie

Dans les crises de delirium, le cerveau des malades produit des « zoopsies ». Ce sont des hallucinations qui représentent de petits animaux incontrôlables et dégoûtants comme les rats, les araignées ou les serpents. Toutes nos peurs plongent en fait dans les racines de notre propre histoire et de nos rapports avec les animaux.

Ces répulsions semblent aujourd'hui périmées pour une partie de la population. En l'an 2000, l'achat de NAC en France représentait 5% de la population totale d'animaux de compagnie.

► La réglementation pour la détention de NAC

En France, un certificat de capacité est obligatoire pour la vente mais également, dans certains cas, pour la détention de ces animaux non domestiques. Un arrêté est sorti pour définir les quantités et types d'espèces qui peuvent être détenues par les particuliers. Il détermine également les espèces que peuvent vendre les animaleries.

Il y est notamment précisé les espèces pour lesquelles le certificat de capacité est obligatoire, dès le premier spécimen. La liste est longue et vous pouvez la consulter sur le site de Legifrance.

Arrêté du 10 août 2004

► Liste non exhaustive :

- Toutes les espèces classées en annexe A de la Communauté Européenne comme le Boa Constrictor Occidentalis
- Les boidés dont la taille adulte est égale ou supérieure à 3 mètres, comme Python Molurus, Python Sebae, Python Reticulatus, Morelia Amethystina
- Les varans dont la taille adulte est supérieure ou égale à 2 mètres
- Toutes les mygales
- Tous les scorpions
- Une grande partie des tortues d'eaux détenues en captivité
- Les Crocodiliens

Le maintien en captivité des reptiles n'est pas interdit. Seuls les transports et le commerce sont soumis à document C.I.T.E.S par exemple, pour les espèces protégées par la Convention de Washington.



Python royal (*Python regius*) qui est le boïdé le plus commun en terrarium

Il est nécessaire de pouvoir justifier l'origine licite de ces animaux. En cas de contrôle, il appartient au propriétaire de fournir la preuve que l'animal en question a bien été acheté dans un magasin qui répertorie chaque espèce dans un registre d'entrées/sorties dans lequel seront écrits les noms, origines et numéros de CITES (pour les animaux qui proviennent hors UE le plus souvent) des animaux achetés ou cédés. Un numéro CITES n'est pas obligatoire pour la vente d'animaux effectuée à l'intérieur de l'Union Européenne.



Varan des savanes (*Varanus exanthematicus*) mesure entre 80 et 130 cm. C'est un animal diurne et calme

Un particulier n'est pas obligé de posséder un certificat de capacité pour tous les animaux, les rongeurs par exemple ne sont pas concernés. Quand c'est le cas, la mention "certificat obligatoire" devra être indiquée avec la fiche de l'animal. Par contre, le vendeur doit posséder ce certificat pour chaque espèce détenue et vendue.

Le site de la CITES répertorie la majorité des espèces concernées. [Site de la CITES](#)

► La loi française est-elle trop stricte ?

Si l'on prend la loi à la lettre, toute personne détenant une mygale, un scorpion, un serpent ou tout autre animal non domestique devient responsable de fait d'un établissement d'élevage et par conséquent de l'entretien de l'animal élevé, et se trouve dans l'obligation légale d'obtenir le certificat de capacité pour l'entretien de cet animal.

Les Directions des Services Vétérinaires sont directement responsables du contrôle des établissements détenant des animaux non domestiques.

Dans les faits, si vous détenez à titre privé, à votre domicile, des mygales et scorpions, hors de la vue et de l'accès du public, il n'existe aucun moyen de contrôle direct chez vous et sans votre accord pour votre élevage. Cependant, la vente, l'échange, la cession à titre gratuit ou le transport sont des activités réglementées qui peuvent être contrôlées ou vérifiées par les autorités.



Gecko léopard (*Eublepharis macularius*) est le lézard le plus facile et le plus couramment maintenu en captivité

Les Directions des Services Vétérinaires peuvent vous « dispenser » à leur niveau de l'obligation d'ouvrir un établissement, de passer le certificat de capacité et de remplir ces registres lorsque votre élevage est restreint et strictement privé. Il est fortement recommandé de leur demander de vous notifier PAR ECRIT cette exemption. Ce sera votre seul justificatif de bonne foi en cas de poursuites par des services indépendants (police, gendarmerie, douanes).

Législation expliquée en détail

Les restrictions à la détention de NAC déchainent les passions et les professionnels manifestent bien sur leur mécontentement face à une réglementation jugée trop stricte.

Pourtant, depuis 4 ou 5 ans, les centres anti-poison enregistrent des records en matière d'envenimation par animaux de compagnie.

Il y a déjà eu des cas de mort par étouffement de propriétaires qui ne savaient pas que leur bébé serpent atteindrait les 8 mètres.

De plus, les cas d'animaux potentiellement dangereux abandonnés dans la nature se multiplient. Il serait dangereux que ces abandons se généralisent car imaginez quelles seraient les conséquences pour l'écosystème mais aussi pour l'homme si ces animaux venaient à se reproduire.



Iguana iguana ou Iguane vert. Ce lézard est souvent conseillé aux débutant. Pourtant, adulte, certains individus sont particulièrement agressifs. Cela peut-être d'autant plus dangereux que sa taille peut atteindre 2 m (120 à 160 cm en moyenne)

Nous savons bien qu'un marché parallèle et non légal se met en place comme cela se pratique déjà pour les chiens.

Ce trafic illégal porte atteinte aux professionnels responsables. Malheureusement, le plus gros problème à venir est l'insuffisance des contrôles.

Il est fort à parier que dans les années à venir, n'importe qui pourra se procurer n'importe quoi ce qui intensifiera obligatoirement les risques d'accidents.

► Exemple récent d'un NAC abandonné dans la nature

Déjà l'hiver dernier, un serpent de très grande taille avait été aperçu par plusieurs témoins dans l'ouest de l'Hérault. Le 26 août 2005, sur une zone industrielle entre Béziers et Servian, le serpent a laissé des traces de mue.

Le vétérinaire des sapeurs-pompiers a déclaré qu'il s'agissait d'un gros serpent, encore juvénile, d'environ 1,50 m.

Ce serait peut-être un boa ou un python. Les mues ont été expédiées au zoo de Lunaret pour expertise.



Boa constrictor imperator qui est très répandu en captivité

D'après les gendarmes, le serpent serait actuellement prisonnier dans un réseau d'eau pluviale. Les accès à la canalisation ont été colmatés. Malgré tous les efforts, le serpent n'a pu être délogé de sa cachette.

Quand on sait qu'un serpent peut rester plusieurs mois sans s'alimenter, l'attente risque d'être longue.

On envisage donc de confier cette tâche à une entreprise privée.

La bonne question est de savoir d'où vient ce serpent. Il est fort probable qu'il s'agit une fois de plus d'un de ces « nouveaux animaux de compagnie » abandonné dans la nature par ses propriétaires.

► **La loi ne peut rien contre l'irresponsabilité**

Bon nombre de personnes se découvrent une passion pour ces animaux, à titre privé ou commercial, sans être toujours en mesure de l'assumer correctement. Le renforcement de la législation et des contrôles était donc aussi inévitable que nécessaire.

En effet, l'achat de tels animaux implique le sens de la responsabilité de la part de leurs propriétaires.

Quand on voit le nombre d'abandons de chiens et de chats, on peut se demander si la majorité est responsable et digne de posséder un animal quel qu'il soit.

Si une partie de la population achète un animal en prenant conscience de s'engager pour de longues années, l'autre partie jette après usage sans aucun remord l'animal devenu gênant.



Agame barbu d'Australie (Pogona vitticeps) mesure entre 40 et 50 cm. C'est un lézard assez sociable et très territorial

Je ne fais pas un procès aux professionnels sérieux mais si il y a quelques années ce marché était celui de passionnés, aujourd'hui, c'est devenu un commerce comme un autre qui est pratiqué par des « vendeurs » pas toujours spécialisés.

Que dire de la vente de NAC dans des magasins de bricolage comme j'ai pu le constater dernièrement ?

Le meilleur conseil que l'on puisse donner à ceux qui se laisseraient tenter par ce type d'achat est de suivre un stage, comme ceux proposés par le Centre de Formation en Terrariophilie (C.F.T.). Ce centre propose aux amateurs comme aux futurs professionnels d'améliorer leurs connaissances pour commercialiser ou simplement élever leurs reptiles, arachnides et amphibiens. [Site du C.F.T](#)

Une meilleure connaissance de ces animaux est sans aucun doute la clef de la réussite. Les connaître, c'est les respecter et à terme cela permet d'établir un bon équilibre entre l'Homme et l'Animal.

L'avenir des NAC passe par le développement d'une terrariophilie pratiquée par des personnes, amateurs ou non, compétentes et responsables.

V.B (06.09.2005)